

ENTREPRISES INNOVANTES

ENQUETE NOVEMBRE – DECEMBRE 2015



L'Espace Economie Emploi de l'Agglomération Périgourdine, dans le cadre de l'Observatoire Socio-économique, réalise une enquête de conjoncture auprès des entreprises de son territoire sous l'impulsion du Conseil Général.

Cette enquête permet d'établir des tendances conjoncturelles à partir d'information qualitatives et de mieux percevoir les difficultés rencontrées par les entreprises ainsi que leurs attentes et perspectives d'avenir.

Un questionnaire avec des questions d'ordre général sur l'activité (investissements, situation globale, innovation, recrutement....) et des questions plus spécifiques au secteur d'activité a été établi sur 173 établissements sondés. Une démarche téléphonique a été effectuée, afin d'obtenir des données concrètes sur le territoire.

L'entreprise innovante et celle qui a procédé à une innovation de produit, de procédé, d'organisation, de marketing ou à des activités d'innovation n'ayant pas abouti à une innovation.

Innovation de produit :

Introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré au regard de ses caractéristiques essentielles.

Innovation de procédé :

Mise en œuvre d'un procédé de production, d'une méthode de distribution, d'une activité de soutien ou de support nouveaux ou significativement améliorés pour les biens ou services.

Innovation d'organisation :

Mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail ou des relations externes qui doit résulter de décisions stratégiques prises par la direction.

Innovation de marketing :

Mise en œuvre de concepts ou de stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente existant auparavant.

Innovation technologique :

Concept réduit aux innovations de produits et de procédés.

Innovation environnementale :

Elle est définie comme une innovation de produit, de procédé, d'organisation ou de marketing générant un bénéfice environnemental comparé aux alternatives existantes.

Concernant les jeunes entreprises innovantes (JEI), qui veulent engager des dépenses de recherche et de développement ou si elle valorise des travaux de recherche et que l'entreprise est une PME créée depuis moins de 8 ans, elle peut bénéficier sous certaines conditions d'allègements fiscaux grâce au statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)

Le statut de JEI s'applique depuis le 1er janvier 2004 aux entreprises :

- déjà créées au 1er janvier 2004 ;
- ou qui se créeront entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour pouvoir bénéficier du statut de JEI, il faut notamment :

- exister depuis moins de huit ans ;
- être une PME ;
- ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension ou d'une reprise d'activités préexistantes ;
- être indépendante (condition de capital) ;
- réaliser des dépenses de recherche représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles.

- être dirigée ou détenue directement à hauteur de 10 % au moins par des étudiants ou des diplômés d'un master ou d'un doctorat depuis moins de 5 ans ou des personnes affectées à des activités d'enseignement ou de recherche ;

Les entreprises reconnues comme JEI bénéficient d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour les personnels participant à la recherche et des **avantages fiscaux suivants** :

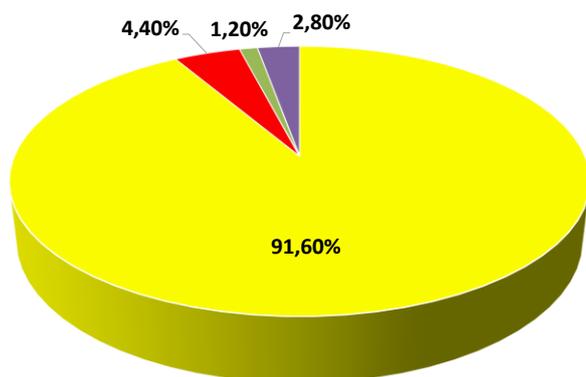
- **exonération totale d'impôt sur les bénéfices** pour les résultats du premier exercice ou de la première période d'imposition bénéficiaire et application d'un abattement de 50 % au titre de l'exercice ou de la période d'imposition bénéficiaire suivant ;
- **sur délibération** des collectivités locales, exonérations pendant 7 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutées des entreprises (CVAE) ;
- sous certaines conditions, exonération des plus-values de cession de parts ou actions des JEI détenues par des personnes physiques.

Les jeunes entreprises innovantes ont également la possibilité de bénéficier de la restitution immédiate de leur créance de crédit impôt recherche constatée pendant une année au cours de laquelle elles bénéficient de la qualification de jeune entreprise innovante. - Source APCE

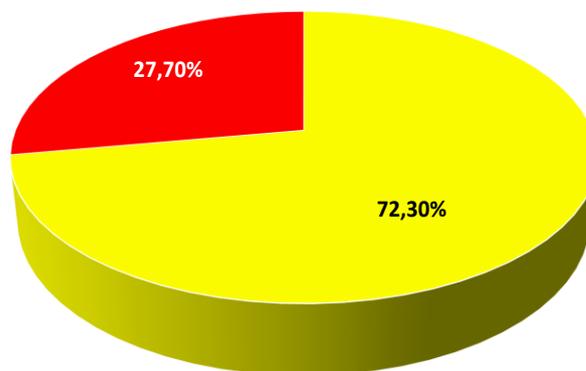
Analyse de la situation en 2015

Effectifs

Types de contrats



Variation d'effectifs



□ C.D.I.

□ C.D.D.

□ MOUVEMENTS

□ PAS DE MOUVEMENTS

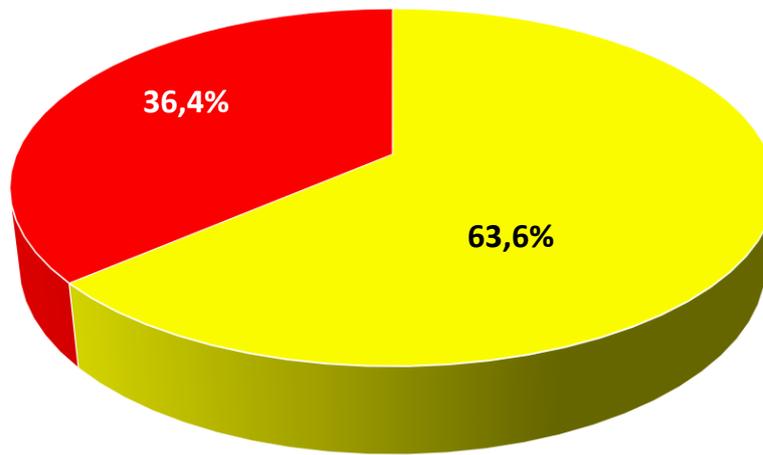
□ INTERIMAIRES

□ CONTRATS EN ALTERNANCE

La part des hommes correspond à 41% de la totalité des emplois. La représentativité féminine est assez conséquente, souvent sur des postes administratifs et en production.

Une très grande majorité des contrats (91%), sont des emplois en Contrats à Durée Indéterminée. Les contrats en alternance ou l'intérim ne représentent rien en termes d'emplois (4%). Un peu d'intérim ponctuellement mais c'est peu représentatif. Le complément s'établit avec des Contrats à Durée Déterminée (sur des remplacements et des missions spécifiques). Sur l'année 2015, il y a eu quelques mouvements au niveau des effectifs dans les établissements démarchés. Principalement des créations de postes et remplacements, mais très peu de suppressions de postes.

Difficultés de recrutement



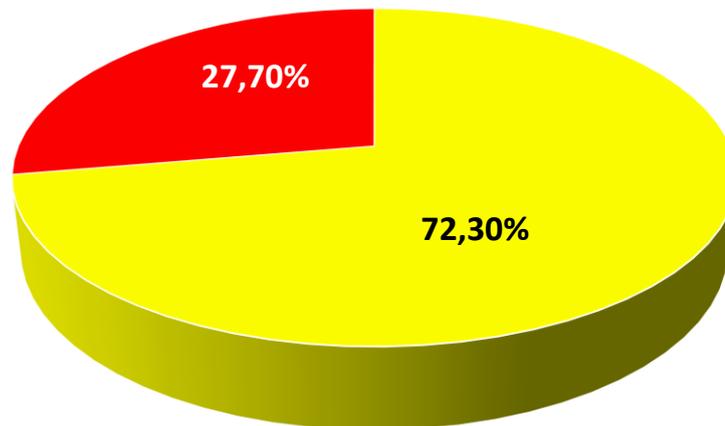
□ OUI □ NON

Un peu moins des 2/3 des employeurs éprouvent des difficultés pour embaucher, cela s'explique par :

- Problèmes concernant la formation initiale et continue.
- Un manque de qualification, car se sont souvent des postes qui demandent un certain niveau technique.

Pour le 1/3 restant il n'y a pas de soucis rencontrés à ce niveau-là.

Investissements

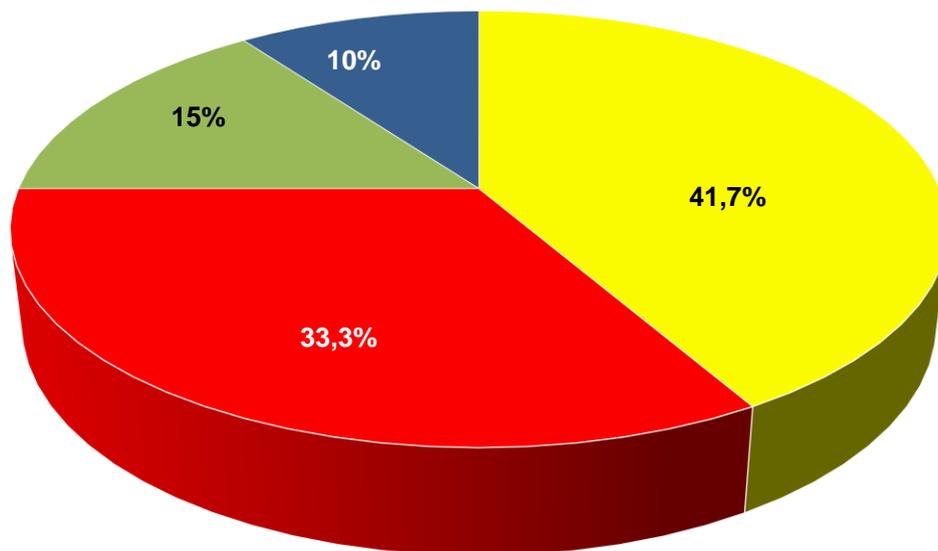


□ OUI □ NON

Un peu plus de 70% des employeurs ont investi. Cela s'est fait principalement sous forme d'achats de matériel, de véhicules.

Sur des secteurs d'activité spécifiques tel que les prothésistes dentaires cela a porté sur l'acquisition du processus C.F.A.O. (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur). Cela comprend des éléments de numérisation 3D et les équipements de fabrication à commande numérique. La numérisation par scanner 3D permet d'élaborer des modèles avec une précision plus aboutie. Cet investissement permet également le gain de temps pour réaliser une prothèse dentaire.

Situation globale 2015

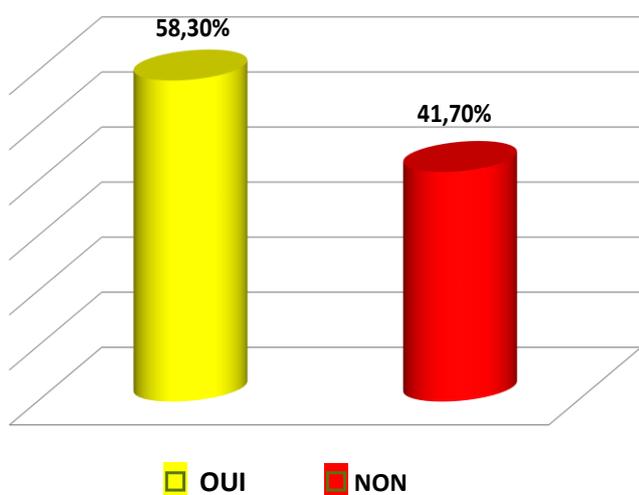


- Intensité concurrentielle faible
- Intensité concurrentielle sur les marges
- Intensité concurrentielle forte
- Intensité concurrentielle menaçante

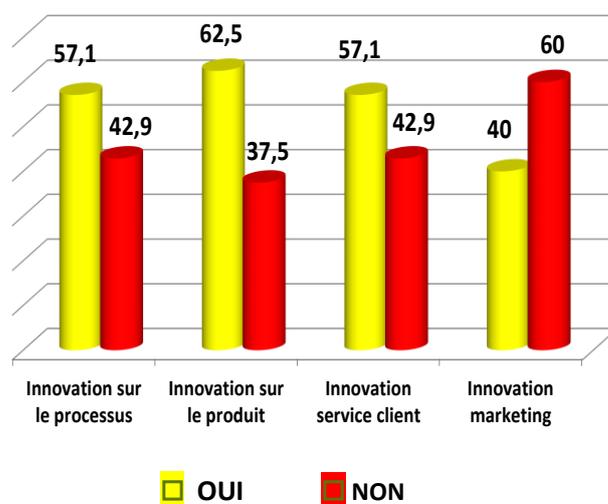
Sur la situation globale, un peu plus de (40%) juge une concurrence plutôt faible. Pour un bon tiers la concurrence affecte leurs propres marges. Pour (15%) d'entre eux la concurrence est forte (notamment avec les pays étrangers), et (10%) qui la juge même menaçante pour leur avenir.

L'innovation

Priorité dans l'entreprise



Innovation sur...

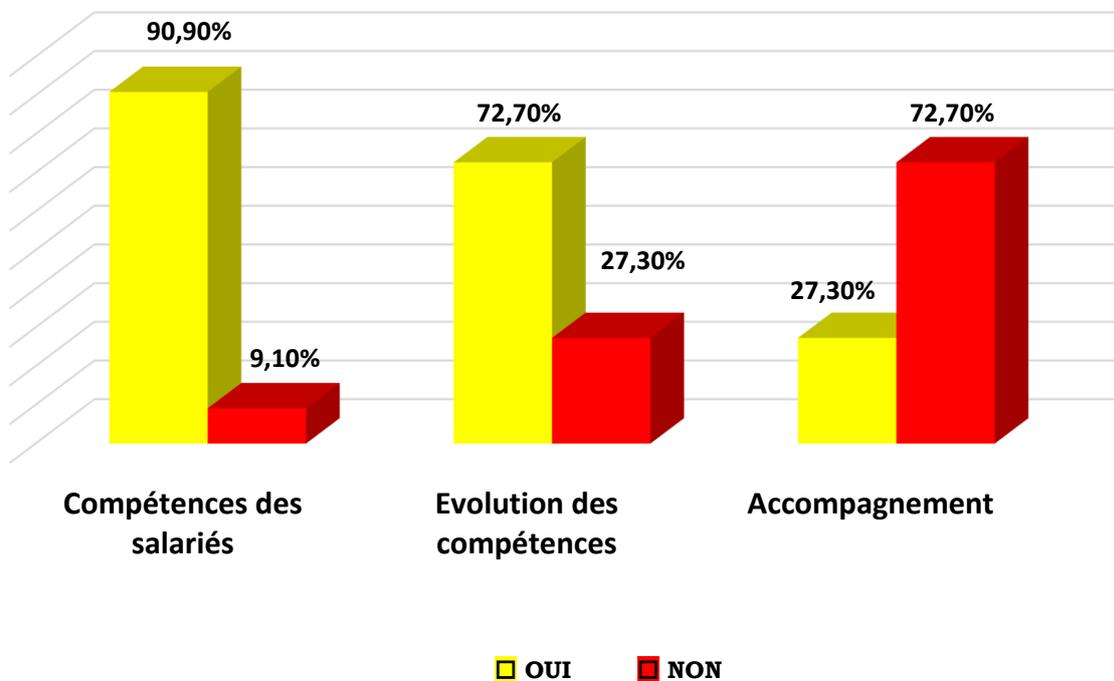


Quasiment 60% des employeurs estiment que l'innovation est une priorité dans leur établissement. Cela permet de faire évoluer leur société et leur part de marché en proposant des produits performants. Dans le détail, l'innovation sur le produit concerne un peu plus de 60 % des employeurs, par la mise en valeur du produit, pour faire face à la concurrence.

L'innovation sur le processus ou le service client a son importance pour un peu plus de la moitié des employeurs. Il faut suivre le marché et se distinguer vis à vis des concurrents.

40% d'entre eux effectuent des innovations sur le secteur du marketing afin d'adapter la production et la commercialisation aux besoins rencontrés.

Compétences



Quasiment la totalité des employeurs estiment que leurs salariés ont les compétences pour remplir les tâches qui leurs sont confiées. Par contre un peu plus de 70 % estiment que comme se sont souvent des métiers techniques que l'on trouve dans leurs établissements, l'évolution est nécessaire pour suivre le marché et évoluer sur des formations spécifiques aux métiers techniques que l'on trouve dans leurs établissements.

Pour cela un peu moins 1/3 d'entre eux seraient intéressés pour être accompagné dans cette démarche.

Les points maîtrisés, à améliorer et points forts

Concernant l'émergence d'idées pour un peu plus de la moitié ce point est maîtrisé. De même sur les points suivants les études techniques (81%) et la recherche de développement (63%).

Le point à améliorer pour un peu plus de la moitié des employeurs, porte sur l'identification des besoins (soit en terme de formation ; d'objectifs ; l'évolution du marché).

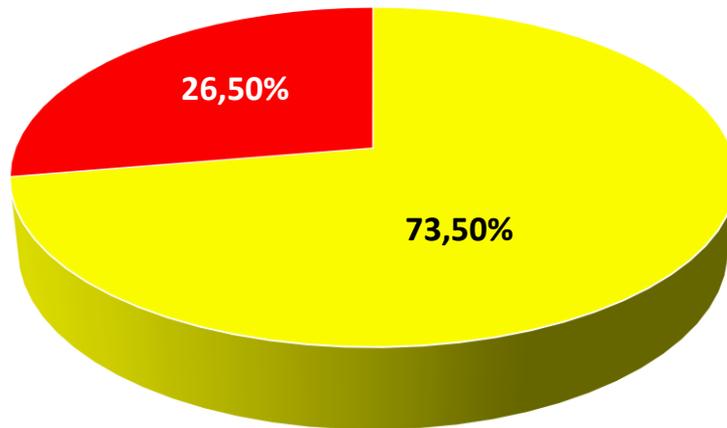
Très peu d'entreprises (- de 20%) sur ces différents points le font ressortir en point fort.

Les freins au développement

Une très grande partie des employeurs en rencontrent par le biais d'une concurrence accrue – la conjoncture défavorable – trésorerie et la pression fiscale. Cela a un impact pour développer leur entreprise plus rapidement et sereinement.

Perspectives 2016

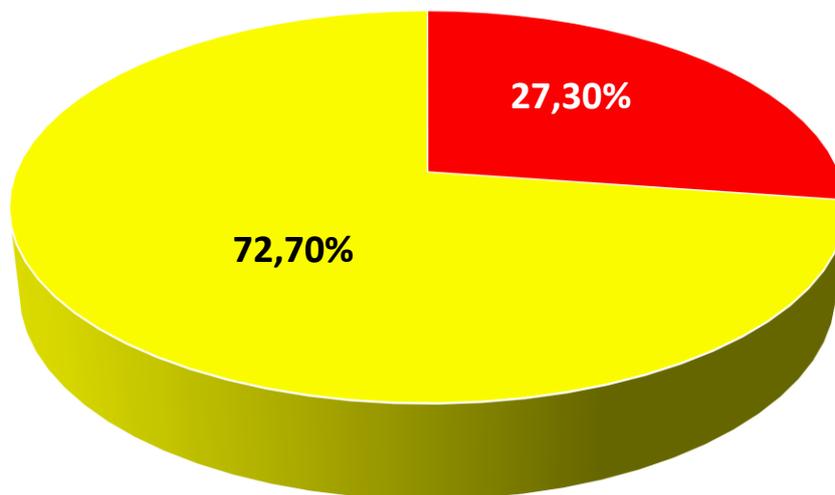
Investissements



□ OUI □ NON

Plus de (70%) des employeurs devraient effectuer des investissements portant principalement sur de l'achat de véhicules ou de matériel et également sur des travaux de rénovation. Mais un peu moins 1/3 en ont déjà fait, donc pas de besoins (notamment par un manque de moyens financiers, mais il n'y a pas pour eux une nécessité d'investir à nouveau).

Effectifs



□ OUI □ NON

Dans sa globalité les employeurs envisagent une stabilité de leurs effectifs et espèrent embaucher si la situation économique le permet mais sur des postes bien spécifiques (ex : monteurs réseaux, électricien raccordements en E.P.).

Les perspectives pour l'ensemble des secteurs de l'innovation sont plutôt bonnes. Les employeurs développent de nouveaux produits et de nouvelles technologies, notamment les prothésistes...

Le Secteur de l'innovation est en constante évolution, car il va falloir inventer de nouveaux modes de fabrication ou de distribution, tout cela afin d'arriver à construire un nouveau modèle économique.

